

**QUOI DE NEUF ?****Document d'informations clés : qu'est-ce que l'indicateur de risque ?**

Chaque investissement implique une prise de risque plus ou moins importante. Pour certains placements comme les SCPI, un indicateur de risque est présenté dans la documentation qui doit vous être remise par votre intermédiaire financier.

> [Lire l'article](#)

Comment préparer la transmission de votre patriloin ?

Tout au long de votre vie, vous vous êtes constitué une épargne financière et vous voulez être sûr de pouvoir la transmettre à votre conjoint ou à vos enfants, en cas de décès ou par anticipation. Quels placements peuvent être transmis ? Quels sont les bons réflexes à avoir ?

> [Lire l'article](#)

A SAVOIR**Assemblées générales : que faut-il savoir avant de voter ?**

En tant qu'actionnaire individuel, vous êtes invité à voter différents types de résolutions en assemblée générale. Comment vous informer pour comprendre l'impact de chaque résolution ? Quels sont les principaux types de résolutions discutées en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ?

> [Consulter le guide](#)

BOITE A OUTILS**Pourquoi diversifier vos placements ?**

Bien investir c'est aussi, et surtout, ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ! Diversifier son épargne est une bonne façon de réduire le risque de vos placements.

> [Regarder la vidéo](#)

Comprendre les frais liés à vos placements financiers

Les frais appliqués aux produits financiers peuvent varier d'un intermédiaire à l'autre et ont un impact non négligeable sur le rendement final de votre placement. Les connaissez-vous ? Voici quelques points de repère sur les frais des investissements en fonds et Sicav et en direct en actions.

> [Voir l'infographie](#)

ATTENTION !

Consultez la mise à jour des listes noires Forex, options binaires, biens divers et produits dérivés sur crypto-actifs.

> [Consulter les listes noires](#)

VOS RENDEZ-VOUS**Web-conférence : les frais des placements financiers**

Avant de choisir un placement, informez-vous sur ces frais et comparez-les. Nos experts vous expliquent comment faire :

jeudi 20 juin 2019 à 18h

[Inscrivez-vous gratuitement ici !](#)

Actionnaires individuels : rendez-vous le 13 juin à Rennes

L'Autorité des marchés financiers vient à votre rencontre pour vous présenter la surveillance des marchés financiers et de l'information financière. Quels sont les dispositifs mis en place pour protéger votre épargne investie en direct en actions ? [Inscrivez-vous ici pour participer](#)

NOUS CONTACTER

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

AMF

Par téléphone : 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Par formulaire : disponible en [cliquant ici](#)

Mentions légales :

Directeur de la publication : Charlotte Garnier-Peugeot, directrice de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

En savoir plus

- [Abonnez-vous aux contenus épargnants](#)

A lire aussi

- [Suivez-nous sur Facebook - AMF Epargne Info Service](#)
- [Suivez-nous sur Twitter - @AMF_actu](#)
- [Suivez-nous sur notre chaîne Youtube](#)

[Haut de page](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17. place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02